

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 12 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en exercice : 6

Nombre de conseillers présents : 6

Nombre de pouvoirs donnés : 0

Nombre de suffrages exprimés : 6

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 7 juillet 2022

Présents : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, HERNANDEZ Rémi, RAMBAUD Lucie.

Absent :

Absent ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : RAMBAUD Lucie

Ordre du jour :

-
- Décisions à prendre à la suite des démissions de 3 conseillers
 - Point sur l'avancement des dossiers en cours
 - Questions diverses
 - Approbation du compte-rendu du 09/06/2022 à l'unanimité des membres présents
-

Objet n°32/2022 : TAVAUX LOGEMENT 35 RUE DE LA MAIRIE

Suite à une fuite dans la salle de bain, des travaux urgents vont être engagés pour réparer les dégâts.

- Plomberie pour un montant de 4 200.42€
- Menuiserie intérieure pour un montant de 1 213.00€ (sous réserve de travaux supplémentaires après évacuation des déchets abimés).

Durant la période des travaux, la locataire se verra proposé le logement situé 5 impasse de l'école sous réserve de condition de la part de la commune et sous acceptation de sa part.

Questions diverses

- Suite aux démissions de conseillers municipaux :
 - o nous attendons les informations de la sous-préfecture pour les élections complémentaires.
 - o le site internet de la commune sera remis à jour.
 - o Le conseil nomme Madame BOURDEAU Marylène en tant que représentante du conseil municipal pour la prochaine commission de la révision de la liste électorale.
- Commune nouvelle : suite à la réunion du conseil du 8 juin 2022, le projet sera évoqué en conseil municipal des communes de Marsais Sainte Radegonde et de L'Herminault.
- Un devis va être demandé pour des clôtures sur les locatifs rue de la Fumeterie.
- Maison Mr GIRAUD, la succession est en cours. Les notaires doivent régler les problèmes de nuisance occasionnée par l'insalubrité du bâtiment.
- Travaux de voirie : 2 devis ont été demandés pour la réfection du chemin de Baisers.

La séance est levée à 22 h 15

Le présent Conseil Municipal comporte la délibération n°32/2022

NOM PRÉNOM	SIGNATURES	OBSERVATIONS
Maire HERNANDEZ Philippe		
Secrétaire de séance RAMBAUD Lucie		